

“Il était temps d’améliorer le statut social des indépendants”

IEC : Les normes IAS vont s’appliquer en 2005 aux comptes consolidés des sociétés cotées. Pensez-vous que les sociétés non cotées, dont les PME, devraient avoir aussi la possibilité d’appliquer ces normes ? Imagine-t-on une filiale d’un grand groupe coté qui établirait des comptes dans un autre référentiel comptable que celui de sa maison mère ?

Sabine Laruelle : Le maître mot que j’essaie d’appliquer dans l’ensemble des politiques que je mène, c’est le mot équilibre. Vous avez cité un exemple, je pourrais évidemment vous citer des contre-exemples. Imposer de but en blanc, et sans réflexion un peu plus approfondie, des normes IAS à un magasin de détail, qui a une unité de travail, qui a 20 opérations par jour, n’aurait pas de sens. Pourquoi lui imposer des normes qui n’apporteront peut-être rien de plus, ni sûrement pour lui, ni en termes de transparence ou en termes d’information ? Mon propos est de dire : attention, il y a une directive qui est là. On va évidemment l’appliquer, mais prenons garde au niveau belge à être cohérent dans ce qu’on veut. Quel est l’objectif de ce gouvernement ? C’est un objectif très ambitieux qui est de créer 200.000 emplois. Tout le monde est d’accord pour dire que la maille fine de notre économie, c’est la PME, la TPE, c’est l’indépendant. On est tous, au sein de nos compétences, conscients de cela. C’est vraiment dans cet objectif là que je travaille, j’essaie de mettre en place un certain nombre de dispositifs, d’en adapter ou d’en abroger d’autres, pour permettre aux PME et aux TPE de continuer, parfois, simplement à vivre. Ou d’essayer qu’elles tombent moins vite en faillite et faire en sorte, peut-être, que la TPE puisse devenir une PME et,

A la suite des discussions sur le statut social des indépendants, le président de l’IEC, Johan De Leenheer, ainsi que le vice-président et le directeur général, ont eu l’occasion de rencontrer la ministre des Classes moyennes et de l’Agriculture, Madame Sabine Laruelle, pour évoquer avec elle les différents dossiers dont elle a la charge.

à terme, une moyenne entreprise. On a quand même des exemples de réussite de PME familiales, on en connaît tous quelques-unes qui sont des exemples, et ce que nous souhaitons aussi c’est mettre en place un certain nombre de choses pour que des

jeunes qui souhaitent se lancer dans une carrière d’entrepreneur, qui ont l’envie de lancer leur affaire, puissent le faire et puissent continuer à garder leur envie. Et moi, ce que je ne veux surtout pas, c’est prendre des dispositions qui ne sont pas adaptées et qui n’amèneraient rien de plus. Je n’ai pas de position préconçue : mon propos est simple, la directive sur les normes IAS concerne les entreprises cotées. Pour les autres entreprises, j’ai simplement affirmé qu’il fallait prendre le temps de réfléchir. Un groupe de travail a été mis en place avec le cabinet des ministres Reynders et Moerman pour voir l’applicabilité des normes IAS aux PME. Pour les PME qui n’ont pas de maison mère, il faut peut-être voir si c’est encore pertinent, il faut voir jusqu’où on va aller dans les normes IAS et jusqu’où on ne va pas dans les normes IAS, est-ce qu’on phase le dispositif, est-ce qu’on ne phase pas le dispositif ? Dans un certain nombre de PME, je ne suis pas certaine que cela amènera un plus, hormis un surcroît de travail, un surcroît de paperasserie, mais rien de plus en termes d’information et de transparence. Mais ce qui est vrai pour une PME, n’est pas nécessairement vrai pour une autre PME. Mon souhait, c’est évidemment de me concerter avec votre Institut.

IEC : Dans un récent exposé, le directeur du département économique de la FEB constatait qu’en Belgique il

y avait malheureusement un peu moins d'emplois industriels et de plus en plus d'emplois dans le tertiaire. Mais l'éclosion du tertiaire signifiait qu'il faut de plus en plus de flexibilité, et notamment dans les heures d'ouverture. Que comptez-vous faire pour favoriser la flexibilité de nos commerces ?

Sabine Laruelle : La flexibilité est évidemment un débat en soi, et moi, dans mes compétences, je ne suis pas en première ligne sur la réflexion de la flexibilité. Mais ce qui vaut pour le tertiaire vaut très certainement aussi pour l'industrie en termes de flexibilité. En ce qui concerne le commerce de détail ou les franchisés, pour moi, le maître mot, c'est vraiment l'équilibre. Alors, c'est vrai qu'on se rend compte qu'il y a des nouveaux besoins chez les consommateurs, qu'il y a de nouvelles attentes. Les commerces de nuit, par exemple, se développent bien et fonctionnent bien. En apparence du moins, car, quand on analyse les pourcentages de rentrées par rapport aux produits, on est parfois très étonné, car quand on découpe le chiffre d'affaires par type de produit, par exemple : cigarettes, alcool, pain, produits de l'auto, on est parfois étonné du résultat. Mais hormis cet aspect, je crois que vraisemblablement cela répond à une demande, mais, pour le moment, ces commerces de nuit, à leur corps défendant pour un grand nombre d'entre eux, ne respectent pas la législation économique ni la législation sociale. Certains ouvrent en journée et durant la nuit. D'autres ouvrent 7 jours sur 7, et donc n'appliquent pas du tout la législation de 1971 sur le repos dominical. Mon axe de réflexion est le suivant : certes il y a une attente des consommateurs, mais essayons de bien la cadrer. Et c'est là qu'on rejoint la réflexion sur les franchisés. Il y a les grandes chaînes de distribution, avec un certain nombre de franchisés qui nous disent : attention, dans d'autres pays, nous avons plus de possibilités, on peut ouvrir plus longtemps, c'est plus flexible. De plus, la Belgique est un petit pays, entouré de frontières, dont la frontière française, la frontière allemande, où là il y a des distorsions de concurrence, parce que nous sommes moins flexibles. Voilà quelques éléments qu'il faut intégrer dans notre réflexion. Bien entendu, je ne suis pas insensible quand des communes nous disent : nous sommes un haut centre touristique et, vous ne vous rendez pas compte,

nos commerçants ne peuvent pas ouvrir leurs magasins les 52 dimanches. Nous allons voir notre chiffre d'affaires touristique périlcliter. Evidemment, dans chacune de ces demandes légitimes, il y a à boire et à manger. Surtout si, d'un autre côté, nous avons des indépendants qui nous disent : on ne veut pas non plus de reculée sociale. Je tiens un commerce tout seul ou avec mon épouse, et si je dois ouvrir 7 jours sur 7, 24/24 heures, alors je ne tiendrai pas le coup. D'où mon propos de bon sens, il faut aussi permettre à ces commerçants de tenir le coup physiquement et qu'ils aient aussi le droit de se reposer un jour par semaine, de ne pas avoir des sociétés plus importantes, qui peuvent donc employer du personnel alors qu'eux n'en ont pas, ou ouvrir à des heures qui leur provoquent des distorsions de concurrence. Face à ces revendications opposées, je souhaite vraiment mener une grande concertation, et, ce qu'on souhaite aussi, c'est essayer d'avoir une approche coordonnée, intégrée, qui va aussi dans le sens d'une simplification, on se rend compte que, dans tous ces domaines-là, il y a plusieurs législations qui s'appliquent et qui ne sont pas toujours en grande cohérence entre elles.

IEC : Revenons-en à la franchise. Pourquoi souhaitez-vous légiférer en la matière ?

Sabine Laruelle : Notre volonté de changement répond à une demande, aussi bien du franchiseur que des franchisés. La franchise répond aux attentes dans 90 ou 95 % des cas, mais force est quand même de constater que dans un certain nombre de cas, le franchisé n'a pas eu une information précontractuelle suffisante et que ça ne se passe pas très bien. Nous constatons parfois des déséquilibres dans les contrats, étant donné que le franchiseur est quand même en position de force et le franchisé seul. Notre volonté, là aussi, est aussi d'entamer une réflexion avec les franchiseurs et les franchisés, et de voir si on ne peut pas essayer d'évoluer, soit vers un type de contrat, comme il en existe en France, par exemple, soit vers une loi-cadre, qui reprendrait les obligations d'information précontractuelle à communiquer aux franchisés par le franchiseur. Mon souhait n'est sûrement pas de faire en sorte que demain il y ait

Les membres de l'IEC n'ont pas à rougir de leur formation ni de leur qualité. A comparaison internationale, la Belgique se défend fort bien.



Le président De Leenheer remet le livre "La constitution de sociétés et la phase de démarrage d'entreprises" à la Ministre Sabine Laruelle.

moins de franchisés, et donc qu'il y ait moins d'emplois ou moins de valeur ajoutée. Mon souci vise à garantir un certain nombre de choses aux franchisés pour qu'une fois qu'ils s'engagent, ce soit en totale connaissance. Je milite donc pour un peu plus de transparence et d'information. Mon but est de protéger les franchisés mais aussi les franchiseurs. Par une bonne information, nous espérons avoir un taux de réussite plus important. Après tout, quand on est bien informé, on est mieux armé, on sait mieux ce qui nous attend.

IEC : Pourquoi le gouvernement a-t-il proposé de mettre en place une énième Table ronde sur le sort des indépendants, alors que les problèmes de ces derniers sont bien connus ?

Sabine Laruelle : Vous savez, c'est toujours pareil, le verre est à moitié plein ou à moitié vide. On ne peut jamais satisfaire tout le monde. Primo : l'organisation de la table ronde est dans l'accord du gouvernement, donc, moi, je ne fais qu'appliquer l'accord du gouverne-

ment. Secundo : lorsqu'on fait une table ronde, on nous critique, mais si nous n'avions pas fait de table ronde, on nous aurait critiqué en disant que le gouvernement ne concerta pas. Plus globalement, cette concertation est nécessaire. Je prends un exemple, sur le nouveau système que nous souhaitons mettre en place, le système de la capitalisation, là c'est un tout nouveau système, et donc on a dû expliquer quelle était, en tous cas au niveau du gouvernement, l'idée de cette capitalisation, voir si ça pouvait rencontrer ou non l'agrément des organisations professionnelles, on est encore en débat pour savoir comment concrètement on va l'organiser. Sur les petits risques, par exemple, ou sur les soins de santé, là aussi, il y avait différentes options possibles, sur les indemnités jusqu'où va-t-on ou ne va-t-on pas, comment passe-t-on la mesure ; sur les petits risques, est-ce que les organisations sont intéressées à ce que cette assurance obligatoire soit gratuite pour les pensionnés avec le risque, si c'est le cas, que ce soient les actifs qui doivent payer, est-ce qu'ils préfèrent une cotisation forfaitaire, est-ce qu'ils préfèrent d'autres types d'interventions ? Voilà autant de ques-

tions qui méritaient que l'on ait une Table ronde. Sur la pension, quelles sont leurs priorités, est-ce que c'est le système de capitalisation, est-ce qu'on travaille principalement par le deuxième pilier ou est-ce que les pensions les plus basses dans le premier pilier sont une priorité ? Là encore, tout ça a été discuté et mis sur la table, je crois qu'il est aussi important qu'en termes de financement, les organisations puissent mettre aussi un certain nombre de revendications sur la table, donc la Table ronde a travaillé. Elle a en tous cas permis à chacun d'exprimer clairement ses positions et on a pu avancer dans un certain nombre de cas.

IEC : Plus globalement, votre volonté a été de défendre l'amélioration du statut social de l'indépendant...

Sabine Laruelle : Aujourd'hui, la pension d'un indépendant est de 620 EUR par mois : est-ce qu'on trouve que c'est logique, est-ce que c'est ça le minimum vital ? Imaginons que vous êtes isolé, indépendant, vous n'avez pas de famille, vos enfants ne savent pas vous aider financièrement. De deux choses l'une, ou vous

avez pu mettre de l'argent de côté, pour pouvoir quand même compléter cette pension, ou vous n'avez que ça et vous vivez proche de la misère. Si vous êtes en mauvaise santé et que vous cherchez un home par exemple, pouvez-vous me trouver un home où une personne peut se placer pour 620 EUR par mois ? Et pour les indépendants mariés, 840 EUR par mois, ce n'est pas terrible non plus. Ce n'est même pas le minimum vital. Je crois qu'il faut rappeler les chiffres : 90 % des indépendants ont moins de 43.000 BEF de revenu, 30 % sont sous le seuil de pauvreté.

IEC : Pourtant certains partis de la majorité souhaitent déplaçonner les cotisations sociales pour les indépendants.

Sabine Laruelle : Ils veulent déplaçonner, de sorte qu'au lieu d'en avoir 30 % sous le seuil de pauvreté, on en aura 70 %. Pire encore, ils vont tomber en faillite, ils seront chômeurs et là, on aura eu une excellente idée, on va enfin pouvoir leur offrir le chômage. Alors, si c'est ça qu'on veut, si c'est ça le projet aujourd'hui

pour un indépendant, c'est triste. Mon projet est plutôt de dire, vous êtes indépendants, vous avez pris des risques, pour votre pension, vous avez droit à un minimum. On ne demande pas le Pérou, on demande simplement que ce soit aligné sur les pensions minimales, pas maximales, des autres. Autrement dit, 200 EUR par mois en plus pour tout le monde.

IEC : Que penser des critiques qui affirment qu'imposer la prise en charge des petits risques aux indépendants n'est pas une bonne chose ?

Sabine Laruelle : Il faut savoir que 80 % des indépendants cotisent déjà. Pour 20 % évidemment, ce sera un effort. Bien entendu, on ne peut pas dire que c'est parfait, rien n'est parfait. L'accord du gouvernement vise à tendre vers une harmonisation ; tendre vers une harmonisation, ce n'est pas uniquement parler des petits risques, ce n'est pas uniquement parler des indemnités invalidités, ce n'est pas uniquement parler d'un déplaçonnement total, tout de suite, sur tout. L'harmonisation, c'est d'abord s'attaquer aux pensions les plus basses, c'est les petits risques, c'est la capitalisation...



IEC : Que penser, là encore, des partis de la majorité qui souhaitent lier l'amélioration du statut social des indépendants au renforcement de la chasse aux faux indépendants ? On évoque l'application aveugle de 12 critères censés départager les vrais indépendants des faux...

Sabine Laruelle : Je ne lie pas les 2 dossiers. Par contre, je lie les faux indépendants à l'ensemble de la fraude sociale, et de façon tout à fait logique les partenaires gouvernementaux me disent la même chose. De même, qu'on ne peut pas lutter contre la fraude sociale sans lutter contre la fraude fiscale. Mais ni dans un domaine, ni dans l'autre, il ne faudrait se diriger vers une chasse aux sorcières qui est inacceptable. En ce qui concerne les faux indépendants, il y a des problèmes ; comme vous le savez, j'ai rencontré un certain nombre de secteurs, dont le secteur du nettoyage. Eux me disent, qu'il y a toute une série de sociétés qui obligent les personnes préposées au nettoyage à prendre un statut d'indépendant. Autant dire que cela crée des distorsions de concurrence énormes évidemment par rapport aux sociétés en ordre avec la législation sociale. Par contre, a contrario, et vous l'avez souligné, j'ai aussi rencontré les fédérations des professions libérales, les professions intellectuelles, dont vous faites partie. Je ne dis rien d'autre que la Cour de cassation, qui s'est exprimée avant moi là-dessus : pour savoir si quelqu'un est indépendant, il faut se baser sur la volonté des parties. Un indépendant, c'est avant tout quelqu'un qui veut être indépendant. Moi je suis vraiment attachée à ce choix des parties, mais force est d'ailleurs de constater que dans cette entreprise de nettoyage, je suis sûre que si vous aviez sondé les dames ou les messieurs qui sont là, il est probable qu'ils n'ont pas spécialement envie d'être indépendants. Par contre, si vous demandez à des stagiaires avocats, ils affirmeront leur volonté d'être indépendants. Bref, si vous appliquez ces 12 critères sans réfléchir, nous pourrions avoir de graves problèmes. Moi je pense qu'il faut revenir à une solution pragmatique. Primo : affirmer que c'est d'abord un choix des parties. Secundo : résoudre les problèmes pour certains secteurs spécifiques, mais sans en créer plus qu'on ne doit en résoudre. Si demain on crée plus de faillites parce qu'on aura qualifié tout le monde d'employé, nous n'aurons vraiment pas fait œuvre utile, me semble-t-il.

IEC : L'instauration d'un ruling pour déterminer qui est indépendant ou non est-elle une solution à ce problème ?

Sabine Laruelle : Dans l'accord du gouvernement, on a évoqué la mise en place d'une commission de ruling,

qui pourrait agir à titre préventif. La démarche serait simple : quelqu'un va s'inscrire dans une caisse d'assurances sociales, qui doit pouvoir lui dire : faites attention, dans tel secteur vous risquez d'être requalifié en salarié. C'est donc une commission de ruling qui pourrait agir, comme en fiscalité, à titre préventif. Mais le recours à cette commission ne serait pas obligatoire.

IEC : Dans l'éditorial d'un récent bulletin Pacioli de l'IPCF, vous avez déclaré, à juste titre, que les comptables (- fiscalistes) ne sont pas des salariés, et qu'ils ne souhaitent pas non plus le devenir. A l'opposé de ces propos, le législateur a toutefois prévu l'agrément des experts-comptables et des conseils fiscaux internes. Des milliers de confrères sont donc, en leur qualité de salarié, agréés comme membres internes de l'IEC. L'IEC a toujours insisté sur le fait que nos membres internes exercent une fonction importante, aussi bien dans les PME que dans les grandes entreprises. Naturellement, ces membres internes jouissent du même haut niveau de formation et de stage que les membres externes. En tant que Ministre des Classes moyennes, avez-vous un message spécifique à adresser à ces membres ?

Sabine Laruelle : Avant d'être ministre, je suis passée par un syndicat agricole où j'ai connu de gros problèmes financiers de restructuration, et la personne sur qui je m'appuyais était l'expert-comptable interne. J'ai vraiment pu apprécier sa capacité de réaction, d'information et de confidentialité. Généralement, dans les sociétés, qu'elles soient grosses ou petites, et c'est peut-être encore plus vrai lorsqu'elles sont petites, c'est un des postes clés. Ce que je voudrais en tous cas leur dire, c'est que, bien évidemment, j'apprécie vraiment le travail qu'ils font, j'apprécie le niveau de formation et d'excellence qu'ils atteignent. Je pense qu'il faut continuer évidemment à se former, et, là, votre Institut a vraiment un rôle majeur à jouer, parce que ce niveau d'excellence doit encore croître, si on veut rester compétitif, quelle que soit la taille de l'entreprise. J'aimerais aussi leur dire que, dans un certain nombre de nouvelles législations, et j'en reviens aux normes IAS, il est clair que, là aussi, ils seront évidemment en première ligne, et c'est grâce à eux que ça se passera bien. Mais je ne doute pas que tout ira bien. Après tout, il ne faut pas hésiter à le rappeler, les membres de l'IEC n'ont pas à rougir de leur formation ni de leur qualité. A comparaison internationale, la Belgique se défend fort bien. Autant le savoir et ne pas hésiter à le répéter.¶